



ACT THERAPARTS

Appartements de Coordination Thérapeutique

Pavillon Trousseau - 135, rue du Président Coty - 59208 TOURCOING - France
Tél. : 03.20.69.46.18 - E-mail : act@ch-tourcoing.fr

Compte administratif - 2014

1. PRESENTATION

L'arrêté préfectoral du 6 décembre 2004 autorise l'Association STOP SIDA de créer 10 places en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) à TOURCOING.

Par décision du 26 avril 2011, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) autorise l'extension de 2 place en ACT. La capacité totale s'établit à 12 places.

La visite de conformité est effectuée le 29 juin 2012.

2. RAPPEL EXERCICE BUDGETAIRE 2014

Par décision du Directeur Général de l'ARS en date du 17 décembre 2014, la dotation globale de financement pour l'exercice 2014 des ACT « THERAPARTS » de Tourcoing, géré par l'association STOP SIDA, s'élève à **369 523 euros**.

Il est précisé que la dotation globale de financement reconductible à compter du 1^{er} janvier 2015 est identique.

3. PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le montant total des produits est de **409 253 euros** soit 2 910 euros (0,7 %) de plus que le budget exécutoire.

4. RODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES (GROUPE 1)

La dotation globale de financement (c/731) allouée à ACT « THERAPARTS » au titre de l'exercice 2014 s'élève à **369 523 euros**.

5. AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (GROUPE 2)

Le montant des forfaits journaliers (c/70821) est de **5 400 euros**.

Le montant total de l'aide personnalisée au logement (APL) versée par la Caisse d'Allocations Familiales à l'établissement s'élève à **29 776 euros** (c/75).

6. PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (GROUPE 3)

Les produits financiers (c/76) sont de **1 554 euros**.

Une reprise de **3 000 euros** est opérée sur les fonds dédiés (subventions et dons reçus pour les aménagements et les investissements à réaliser dans les ACT).

7. CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le montant total des charges est de **408 807 euros** soit 2 465 euros (0,6 %) de plus que le budget exécutoire.

En conformité avec le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, des imputations comptables ont été corrigées :

- Les prestations « personnel entretien », initialement au c/621 ont été comptabilisées au c/615 (virement du groupe 2 au groupe 3).

8. DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (GROUPE 1)

Les dépenses réalisées sont de **55 248 euros**, en dépassement de 12 048 euros par rapport au budget exécutoire, essentiellement pour l'entretien et l'équipement des appartements.

9. DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (GROUPE 2)

Dans le cadre d'une convention, à effet du 1^{er} janvier 2014, le Centre Hospitalier de Tourcoing a mis à disposition des ACT « THERAPARTS » :

- deux ¼ temps de praticien hospitalier,
- deux ½ temps d'infirmier,
- un temps plein d'assistante sociale jusqu'au 31 juillet,
- un ½ temps de psychologue.

Les remboursements au Centre Hospitalier des traitements et charges correspondant aux personnels mis à disposition sont comptabilisés au c/621.

L'établissement est employeur CCNT du 31 octobre 1951 :

- d'un chef de service (0,90 ETP) depuis le 22 janvier,
- d'une éducatrice spécialisée à temps plein,
- d'une assistante sociale à temps plein depuis le 1^{er} octobre

La secrétaire comptable à temps plein, en congé sur l'année, n'a pas été remplacée. La comptabilité est assurée en prestation externe.

Les dépenses réalisées sont de **263 561 euros**, soit une économie de 21 812 euros (-7,6%) par rapport au budget exécutoire.

10. DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (GROUPE 3)

Les dépenses réalisées sont de **89 998 euros**, en dépassement de 12 228 euros par rapport au budget exécutoire, essentiellement pour la réfection des appartements.

11. RECAPITULATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les économies réalisées sur les dépenses afférentes au personnel et la reprise sur fonds dédiés permettent de compenser les dépenses de réhabilitation, d'équipement et d'entretien des appartements.

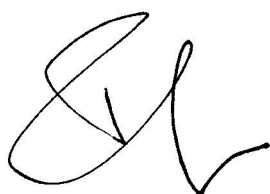
L'exercice 2014 se solde par un **résultat excédentaire de 445,10 euros** dont nous demandons l'affectation en réserve de compensation.

12. AIDE FINANCIERE AUX RESIDENTS

Le montant total de l'aide financière versée en 2014 aux résidents des ACT « THERAPARTS » par l'association STOP SIDA, sur ses fonds propres, s'élève à **4 575 euros**.

En annexe : Cadre normalisé de présentation du compte administratif :

- données, page 1
- tableau récapitulatif de l'exercice budgétaire, page 4
- tableau des provisions, fonds dédiés et réserves de compensation, page 19
- charges de la section d'exploitation, pages 20 à 23
- produits de la section d'exploitation, pages 24 et 25
- tableau des effectifs, page 27
- détermination et affectation du résultat d'exploitation, page 34
- tableaux d'exportation



François GOUYER
Président
Association STOP SIDA